



Halte-garderie itinérante

# PROJET D'ETABLISSEMENT

Communauté de Communes Yonne Nord

## Table des matières

Le projet d'accueil .....	3
I- Les prestations d'accueil proposées.....	3
II- L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation .....	3
III- Les compétences professionnelles mobilisées.....	4
A- Les connaissances professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire.....	4
B- Description des compétences professionnelles mobilisées.....	4
C- Analyse des pratiques professionnelles .....	5
D- Réunions d'équipe et journées pédagogiques .....	6
E- Transmissions en équipe .....	6
F-Prévention des risques professionnels.....	6
G-Remise à jour des connaissances et formation, y compris le cas échéant par l'apprentissage ..	7
H- La place des écrans dans la pratique professionnelle .....	7
Le projet éducatif .....	8
Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. ....	8
I- L'accueil de l'enfant et de sa famille .....	8
II- L'aménagement de l'espace.....	9
III- L'éveil .....	9
A-Grandes lignes pédagogiques choisies (Montessori, Loczy, itinérance ludique, Snöezelen...) afin de répondre aux besoins et rythmes des enfants.....	9
B- Le jeu .....	10
C- L'activité libre .....	10
D- Chaque enfant se développe à son propre rythme.....	10
E- Communication .....	10
IV- L'ouverture à l'art et à la culture.....	10
V- Les sorties extérieures.....	10
VI- Prise en charge individualisée de l'enfant.....	10
A- Les goûters .....	10
B- Les soins.....	11
C- Le sommeil.....	11
D- Place de l'objet transitionnel.....	12
VII- La place de l'adulte par rapport à l'enfant .....	12
Le projet social et de développement durable .....	12

I- Les modalités d'intégration de l'établissement dans l'environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs .....	12
A- L'environnement social .....	13
Répartition des habitants par commune : .....	13
B- Places d'accueil pour les enfants de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle .....	18
C- Les partenaires locaux .....	19
D-Participation des familles.....	19
II- Mode et moyen de communication avec les familles.....	20
III-Démarches en faveur du développement durable .....	21
Evaluation et remise à jour .....	21

# LE PROJET D'ETABLISSEMENT

L'équipe s'est appuyée sur La Charte Nationale d'accueil du jeune enfant parue en septembre 2021 pour mener une réflexion visant à la rédaction du projet d'établissement.

## Le projet d'accueil

### I- Les prestations d'accueil proposées

Différents types d'accueils sont possibles :

-L'accueil occasionnel : Lorsque les besoins sont connus à l'avance, sont ponctuels et ne sont pas récurrents. L'enfant doit être inscrit dans l'établissement.

-L'accueil régulier, lorsque les besoins sont connus à l'avance et sont récurrents.

-L'accueil exceptionnel ou d'urgence lorsque les besoins des familles ne peuvent pas être anticipés, l'accueil d'urgence est possible sans inscription préalable, dans la limite des places disponibles. L'urgence est ainsi définie : évènement exceptionnel dans la famille, rupture brutale du mode d'accueil non anticipable, retour à l'emploi ou formation de courte durée.

La halte-garderie itinérante est une structure qui privilégie les modalités d'accueil occasionnel et donc n'a pas pour vocation de proposer des contrats. Le temps de présence des parents est différent pour chaque famille (sur la période d'adaptation comme sur le reste de l'année), suivant les besoins de l'enfant, du parent et l'organisation de chacun. Les heures d'arrivée et de départ sont libres à l'intérieur des horaires d'ouverture, pas d'horaires imposés.

L'inscription dans la structure peut se faire tout au long de l'année. Une fois inscrit chaque enfant peut être accueilli dans chacune des communes dans la limite des places disponibles quel que soit son lieu de résidence. Aucune condition d'activité professionnelle ou assimilée des deux parents ou du parent unique n'est exigée.

La capacité d'accueil est de 12 enfants âgés de 4 mois à 4 ans (jusqu'à 6 ans pour les enfants porteurs de handicap). L'accueil en surnombre est de 13 enfants.

Le groupe d'enfant est accueilli en âges mélangés dans une seule pièce. L'aménagement permet de créer différents espaces tels que le coin moteur, des jeux sur table, un coin lecture etc. afin de respecter les rythmes et l'épanouissement de chacun selon ses besoins et son âge.

### II- L'accueil du jeune enfant doit répondre aux spécificités de sa situation

Afin de contribuer au bon développement physique et intellectuel de l'enfant, à son épanouissement, à son équilibre, à sa sécurité, et à sa santé la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant est primordiale.

Pour que la transition entre l'environnement familial et la structure se déroule au mieux, l'équipe propose un accueil individualisé aux familles afin de prendre en considération leurs besoins, leur situation personnelle, leurs préoccupations et de les accompagner en vue de concilier leur vie professionnelle et familiale.

L'établissement est accessible aux enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique de la même manière que pour tout enfant, le point est fait avec les parents (matériel spécifique, surveillance, hygiène...) afin de l'accueillir correctement.

Si nécessaire, un projet d'accueil individualisé est mis en place par le médecin traitant en collaboration avec le Référent Santé et Accueil Inclusif, les parents et l'équipe.

### III- Les compétences professionnelles mobilisées.

Les professionnelles accompagnent l'enfant dans son évolution tout en le respectant, en étant disponibles et à l'écoute.

L'équipe accompagne également les parents ou représentant légaux dans leur rôle en instaurant un climat d'écoute et de dialogue afin de répondre au mieux à leurs questionnements. Il est important de respecter leurs choix éducatifs (en restant cohérent avec la structure et en toute sécurité) et de mettre en évidence les réussites et les situations positives. La bienveillance de l'équipe passe par le respect de la vie privée des familles (secret professionnel) en toute neutralité et sans jugement sur leur mode de vie.

La structure s'engage dans une démarche éducative et pédagogique bienveillante auprès des enfants et de leurs parents et réciproquement les familles s'engagent à respecter le personnel et le projet de la structure.

#### A- Les connaissances professionnelles de l'équipe pluridisciplinaire

Les espaces de jeux et les activités sont adaptés à l'âge des enfants et à la « taille du groupe ». Ils sont en libre accès pour contribuer à leur autonomie sans favoriser de stéréotypes de comportement liés au genre de l'enfant et en respectant son identité (en l'appelant par son prénom).

L'adulte qui est présent accompagne l'enfant dans ses découvertes et le soutient dans ses expériences (dans la réussite comme dans l'échec). Il pose des règles et des limites pour que l'enfant puisse évoluer librement et s'épanouir dans la structure.

Il s'engage à respecter l'enfant en tant que personne : Pas de violence physique ni verbale ni d'humiliation.

#### B- Description des compétences professionnelles mobilisées

- La mixité des personnels dans l'accueil, l'éducation et le soin des enfants quel que soit leur âge :

L'équipe est composée de 3 professionnelles à plein temps : 2 Educatrices de jeunes enfants et une Auxiliaire de Puériculture.

- Missions de la directrice

Educatrice de Jeunes Enfants, elle assure la gestion administrative de la structure, veille à ce que l'équipe remplisse ses missions et propose un service adapté aux enfants et à leurs familles. Elle veille à la santé et à la sécurité des enfants, anime, encadre et coordonne les membres de l'équipe et les stagiaires éventuels.

Elle conduit et anime la mise en œuvre du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement, prépare et suit le budget, le rapport d'activité, participe à l'élaboration et à la mise en place de la CTG, gère les emplois du temps de l'équipe, etc.

- **Continuité de direction**

La seconde Educatrice de Jeunes Enfants assure la continuité de direction en l'absence de la directrice, conformément à l'article R.2324-36. Elle a pour mission d'accueillir les enfants et leurs familles en veillant à leur bien-être et leur sécurité. L'éducatrice de Jeunes Enfants reprend toutes les missions de la directrice en l'absence de cette dernière.

- **Missions de chaque catégorie de professions**

L'auxiliaire de Puériculture à temps plein a pour mission d'accueillir les enfants et leurs familles en veillant à leur bien-être et leur sécurité.

- **Le référent santé inclusion**

Diplômé d'Etat de docteur en médecine, il intervient dans l'établissement conformément à l'article R2324-39 du code de la santé publique et travaille en collaboration avec l'équipe et les professionnels de la PMI. Il a pour missions d'informer en matière de santé, d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, de bien-être, de contribuer à la mise en place des protocoles. Il peut procéder à l'examen médical de l'enfant si nécessaire avec l'accord des représentants légaux.

Il intervient au minimum 10 heures par an (dont au moins 2 heures par trimestre). Le nombre d'heure d'intervention peut être supérieure à 10 heures annuelles selon les besoins (enfants et équipe). Son intervention a lieu dans les locaux de la Communauté de Communes Yonne Nord ou sur un des lieux d'accueil de la halte-garderie selon la nature et les besoins de celle-ci.

- **Organisation de l'accueil des stagiaires**

L'établissement accueille des stagiaires dont la formation est en lien avec la petite enfance (un seul stagiaire à la fois). Les membres d'une famille dont l'enfant est inscrit à la halte-garderie ainsi que les personnes ayant un lien avec un membre du personnel ne sont pas acceptés en stage.

Un livret d'accueil des stagiaires a été mis en place à cet effet et est donné à chacun d'eux à l'issue de la signature de la convention. Les familles seront informées de la présence de stagiaires par voie d'affichage.

## C- **Analyse des pratiques professionnelles**

- **Organisation des séances de l'analyse de la pratique**

L'analyse des pratiques professionnelles a pour but de permettre à l'équipe de réfléchir sur son travail quotidien au travers de situations concrètes, telles que des temps forts dans la journée, des comportements déstabilisants pour l'équipe, des incompréhensions ou des difficultés à répondre à certaines situations en vue de maintenir un travail de qualité auprès des enfants et de leurs parents.

Les séances auront lieu pour les trois professionnelles en même temps à raison de deux heures au minimum par quadrimestre, le vendredi après-midi dans le lieu de consultation de la psychologue.

- **L'observation**

Matière première de l'analyse de la pratique, l'observation est régulière pendant l'accueil et reprise lors des réunions d'équipe.

## D- Réunions d'équipe et journées pédagogiques

### • Rythme et objectifs

Les réunions de concertation en équipe ont lieu les vendredi après-midi, du fait de l'itinérance il est primordial que l'équipe se retrouve pour des temps de réflexion et d'échanges afin de faire le point sur la semaine et de préparer la suivante.

Elles sont nécessaires à un travail cohérent en direction des enfants et de leur famille (évolution des enfants, questionnement des familles, difficultés...) et à l'organisation logistique liée à l'itinérance : les changements de communes, l'entretien du linge, du véhicule, l'achat de matériel, la préparation d'activités, les plannings du personnel, les stagiaires...

Ces réunions hebdomadaires permettent également des temps de formation, d'aborder des thèmes de travail et différents projets de réflexion sur les pratiques et postures professionnelles avec d'autres partenaires ou intervenants (ex : travail sur le temps de sommeil de l'enfant, l'alimentation, la colère).

Le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement sont également travaillés ou revus lors de ces réunions, afin de rester dans un même objectif global.

### E- Transmissions en équipe

Les transmissions orales se font lors des prises de fonction du matin et pendant les trajets, certaines familles étant accueillis dans différentes communes tout au long de la semaine, ainsi que lors des réunions du vendredi.

Deux cahiers de transmission sont les outils indispensables, un au bureau et un sur le lieu d'accueil. Les professionnelles y notent quotidiennement toutes les informations concernant les enfants, les transmissions des parents, les observations faites pendant les temps d'accueil ainsi que les informations logistiques afin d'assurer une continuité et une cohérence d'équipe.

### F-Prévention des risques professionnels

Le travail auprès des jeunes enfants représente des risques pour les professionnels, tant sur le plan physique que psychologique :

-Risques liés au port répété des enfants, et surtout du matériel puisque la structure est itinérante et donc la manutention très importante, au rangement des jeux, du mobilier, à l'entretien du linge, le transport de matériel entre le hangar et le bureau, etc.

-Nuisances sonores : cris, pleurs, résonnance.

-Risques de chutes suivant les sols, le stockage du matériel en hauteur, les aller-retours salle/camion.

-Risques de stress relationnels ou organisationnels.

-Risques liés au contact quotidien avec des enfants potentiellement malades, du linge souillé, l'utilisation de produit d'hygiène tec...

Afin de limiter ces risques et de travailler dans les meilleures conditions possibles des mesures ont été prises :

-Le « Document unique d'évaluation des risques professionnels » qui a été mis en place à la Communauté de Communes et auquel la directrice a participé avec les autres responsables de service.

-Une organisation matérielle fonctionnelle et un aménagement optimal des salles afin de concilier un espace adapté aux enfants et aux professionnels.

-L'aménagement du véhicule et du matériel adaptés (Ex : siège et pince ergonomiques, étagères à hauteur d'homme, marche pied)

-Un fonctionnement, une organisation des espaces et de temps calmes permettant les jeux et les échanges dans une ambiance sereine, et le plus calme possible.

-Un travail d'équipe, d'échange et de remise en cause important lors des réunions.

-Des règles d'hygiène et de désinfections.

### G-Remise à jour des connaissances et formation, y compris le cas échéant par l'apprentissage

- Modalité de transmissions à l'équipe de l'actualisation des données sur la petite enfance

L'actualisation des données sur la petite enfance aux professionnels est faite au fur et à mesure. Chaque membre a accès aux documents informatiques et une version papier est imprimée pour en avoir un exemplaire en itinérance et si référer dès que nécessaire. Les éléments importants sont repris en équipe lors des réunions hebdomadaires.

- Plan de formation

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'état a lancé le plan de formation petite enfance qui vise à réduire les inégalités sociales grâce au développement des compétences des professionnels de la petite enfance dans plusieurs domaines (Le langage, l'alimentation et la nature, l'art et la culture, l'accueil occasionnel, la prévention des stéréotypes, l'accueil des parents, le numérique)

Les formations nécessaires à respecter ce plan sont accessibles aux professionnels de la halte-garderie, sans frein du gestionnaire, en veillant à la continuité de l'accueil afin de renforcer les connaissances de chacune ou en acquérir de nouvelles.

- Entretiens professionnel annuels

Les entretiens professionnels ont lieu annuellement, ceux du personnel de la halte-garderie avec la directrice, et celui de cette dernière avec son supérieur N+1.

Chaque membre de l'équipe a suivi une formation concernant les entretiens professionnels fin 2021.

### H- La place des écrans dans la pratique professionnelle

Les téléphones portables des professionnelles sont dans les sacs personnels.

Le portable de la halte-garderie est hors d'accès des enfants, sur le bureau.

## Le projet éducatif

Ce projet précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

### I- L'accueil de l'enfant et de sa famille

- Les premières rencontres

Le premier contact est très important, certaines familles téléphonent, d'autres viennent directement sur un des lieux d'accueil ou au bureau.

Lors de cette première rencontre il s'agit essentiellement d'informer la famille des modalités d'inscription, du fonctionnement de la structure itinérante et de prendre en compte les besoins (les objectifs de chacun, s'agit-il d'un complément de garde, d'une première séparation). Cet entretien est un moment d'échange entre le parent et les professionnelles et permet de prendre en compte l'attente des parents, leurs inquiétudes, de faire le point sur les habitudes des enfants.

Les éléments essentiels sont notés dans le cahier de liaison pour que chaque professionnelle soit au courant et s'y réfère ultérieurement si besoin, par exemple dans le cadre d'une réunion type « équipe éducative », ou lors d'un questionnement de l'équipe sur un point précis. Lorsque le dossier est complet les parents viennent dans une des communes afin d'inscrire leur enfant et d'organiser son accueil.

- L'accompagnement du lien : durée, échelonnement du temps de présence des parents, réservation de la période, prise en compte des besoins des enfants et des parents, références...

La séparation est souvent une expérience nouvelle pour l'enfant et son parent. Il est important de proposer un temps d'adaptation durant laquelle l'enfant et sa famille apprennent peu à peu à se séparer, à connaître la structure, le personnel, visiter le camion...

L'adaptation se fait au rythme des familles, de manière individuelle (un parent peut rester plusieurs fois avec son enfant tandis qu'un autre le quittera dès le premier accueil). Certains parents ou responsables légaux ont déjà imaginé ou déterminé une organisation, d'autres la mettent en place avec les professionnelles selon les attentes, les ressentis, le vécu de séparations précédentes avec cet enfant ou les aînés.

Le temps de présence des parents est différent pour chaque famille, sur la période d'adaptation comme sur le reste de l'année, suivant les besoins de l'enfant, du parent et l'organisation de chacun. L'heure d'arrivée et de départ sont libres à l'intérieur des horaires d'ouverture, pas d'horaires imposés.

L'accueil est assuré par un des membres de l'équipe (deux éducatrices de Jeunes Enfants dont la directrice, une auxiliaire de Puériculture) l'accueil par la même personne est favorisé surtout au tout début, sauf situation exceptionnelle se sont toujours les deux mêmes professionnelles qui sont présentes dans une même commune. Nous conseillons aux familles de familiariser l'enfant dans une commune dans un premier temps afin d'établir des repères et de faciliter la séparation. Par la suite les familles se rendent souvent sur plusieurs communes dans la même semaine.

Deux professionnelles sont toujours présentes au minimum. Une troisième rejoint le binôme sur le lieu d'accueil suivant les besoins, le nombre d'enfants, leur âge ou pour une activité précise afin que l'organisation et la disponibilité soient optimisées.

- L'accueil au quotidien

Les enfants et les adultes accompagnants sont accueillis par une des professionnelles au fur et à mesure des arrivées (ouverture de la porte et distribution de gel hydroalcoolique à chaque adulte). Une petite corbeille individuelle au nom de l'enfant est prévue pour déposer les effets personnels : sac, change, doudou.

Après échange d'informations (sommeil, humeur du jour, heure de départ, événements importants pour l'accueil etc...) l'enfant selon ses habitudes et besoins est accompagné par son parent sur un espaces de jeux ou accueilli dans les bras.

- Les transmissions journalières avec les familles

Une place importante est donnée au dialogue, aux échanges avec le personnel lors de l'accueil et du départ de chaque enfant. Les professionnelles veillent à être disponibles pour chacun afin de permettre les transmissions orales concernant l'enfant à son arrivée et à communiquer sur le déroulement du temps d'accueil lors du départ (comportement, sommeil, activités, évolution etc)  
Les éléments essentiels sont notés dans le cahier de liaison, ce qui permet que chaque professionnelle soit au courant et puisse s'y référer ultérieurement si besoin.

## II- L'aménagement de l'espace

Le groupe d'enfant d'âges mélangés est accueilli dans une seule pièce, l'aménagement de l'espace est donc primordial afin de contribuer au bien-être et au développement de l'enfant.

Les salles sont équipées afin de répondre aux normes de sécurité exigées (Par exemple des anti-pinces doigts sur les portes, de barrières pour sécuriser la scène). Le véhicule aménagé permet de transporter le matériel nécessaire à l'aménagement des salles et comporte un espace accessible aux enfants (table à langer, baignoire, WC, lavabo...)

L'équipe a choisi du mobilier, des jeux et des jouets facilement transportables, adaptés à la collectivité et répondant aux normes de sécurité. Ce matériel est nécessaire pour organiser les différents espaces et permettre aux enfants d'évoluer sereinement au sein de la halte-garderie.

Afin de répondre aux besoins des enfants, chaque salle est aménagée en fonction de son volume, de sa luminosité et de son revêtement (sol, mur). L'aménagement de l'espace reste inchangé dans une même salle d'une semaine sur l'autre afin que les enfants gardent leurs repères, dans chaque salle ils retrouvent des espaces de jeux symboliques (garage, poupées, dinettes, jeux divers...), un coin calme (lecture), des jeux moteurs (porteurs, tunnel, ballons...) ainsi que des jeux sur table (encastrement, construction, motricité fine) et un espace bébé si besoin.

L'équipe propose également des activités d'éveil et de création (musique, comptines, gommettes, collage, peinture, pâte à modeler), la participation est libre.

## III- L'éveil

A-Grandes lignes pédagogiques choisies (Montessori, Loczy, itinérance ludique, Snözelen...) afin de répondre aux besoins et rythmes des enfants

L'organisation permet à chacun d'investir les espaces tout en respectant les consignes.

Il est important de favoriser l'épanouissement et l'évolution de l'enfant en toute sécurité en lui proposant, des activités ludiques et créatives tout en respectant ses rythmes et ses envies.

Des activités manuelles ou des jeux en groupes restreints sont organisés suivant le nombre d'enfants et leur âge. Elles, sont préparées par l'équipe sur des temps de bureau. Le matériel nécessaire est préparé en amont pour permettre la disponibilité du professionnel qui encadre l'activité. Le nombre de participants en simultané est limité pour permettre une relation plus individuelle et un meilleur accompagnement de l'enfant. Les enfants ont tous la possibilité de participer dans la demie journée. Pas d'obligation pour l'enfant ne souhaitant pas prendre part.

L'enfant est accompagné par le professionnel mais reste acteur.

## B- Le jeu

L'enfant apprend en jouant, le jeu est indispensable à son développement et présent tout au long de la journée. Il est source de plaisir et d'expériences et lui permet d'apprendre et d'acquérir des compétences dans divers domaines tels que le langage, la motricité, l'imaginaire, la création etc.

### C- L'activité libre

Comme énoncé dans les rubriques précédentes, l'enfant est acteur. L'équipe propose un environnement favorisant les apprentissages et l'acquisition de compétences mais l'enfant est libre de participer ou non. Il peut également apprendre en étant tout simplement à l'écoute, en observant.

### D- Chaque enfant se développe à son propre rythme

L'équipe reste attentive au développement de chaque enfant de manière individualisée, en tenant compte de ses capacités du moment, en lien ou non avec son âge.

### E- Communication

Le quotidien est accompagné de paroles par les professionnelles à tout moment, lors du jeu, du change, de chants, de comptines, de temps de lecture mais la communication passe aussi par le regard et les gestes. La communication est favorisée du fait d'un accueil en groupe restreint (12 maximum) mais également par des temps plus individualisés tels que le lavage des mains, les activités manuelles en groupe de 2 ou 3.

### IV- L'ouverture à l'art et à la culture

L'accès à la culture pour le tout petit passe par le chant, la musique, les livres, le mouvement, les activités artistiques et l'amène à développer ses capacités et son identité.

Les professionnelles contribuent à cet apport culturel en complément des découvertes intrinsèques au milieu familial en proposant des actions au quotidien ou plus ponctuelles telles que des ateliers art plastique enfants/parents avec une plasticienne, des activités à thème sur une période donnée, l'intervention bimensuelle de l'association « Lire et faire Lire ».

### V- Les sorties extérieures

Les déplacements vers le camion des enfants ayant acquis la marche se font par groupe de 2 ou 3 avec un adulte, équipés chacun d'un petit « poncho » fourni par la structure (ou leur manteau si la situation sanitaire le nécessite). Les enfants non marcheurs sont portés (un à la fois) par le professionnel.

Du fait de l'itinérance, de l'accueil sur des temps courts et de l'étendue du territoire l'équipe n'organise pas de sorties hors de la structure ni de sorties en extérieur dans la structure, l'aménagement aux abords des salles municipales n'étant pas adapté.

### VI- Prise en charge individualisée de l'enfant

Les professionnels accompagnent l'enfant dans son évolution en respectant son rythme et ses stades de développement.

## A- Les goûters

Les goûters sont fournis par les familles, l'itinérance et les âges variés ne permettant pas le transport et la conservation d'un goûter collectif. Les produits frais (yaourts, crèmes desserts...) sont transportés dans un sac isotherme, avec des pains de glace.

En début d'après-midi les prénoms des enfants sont notés sur leurs aliments et les laitages sont mis dans le réfrigérateur du véhicule, les autres aliments sont mis sur un plateau désinfecté comprenant une case nominative par enfant.

Le goûter a lieu à 16h00 de manière générale mais peut être proposé à d'autres moments par exemple pour les bébés (à la demande), ou dans certains cas ponctuels (enfant qui dort, qui a peu mangé le midi).

Selon l'âge et les habitudes familiales les enfants sont installés à table sur des sièges adaptés à leur taille et leur âge, ou dans des transats. Pour que ce moment se déroule calmement une des professionnelles reste assise auprès des enfants tandis que la seconde distribue. Cette organisation évite que les professionnelles soient en mouvement et permet aux enfants de rester calmes grâce à l'attention permanente de l'adulte.

Si l'enfant boit un biberon, la famille fournit le lait, conditionné en brique prête à l'emploi ou en poudre dans sa boîte d'origine non entamée fermée hermétiquement et marquée aux noms et prénoms de l'enfant. Le biberon fourni par la famille doit être propre. Les biberons sont préparés dans le véhicule sur le plan de travail au-dessus du réfrigérateur. Les goûters collectifs (anniversaire, départ...) sont possibles uniquement avec des aliments sous vide, dans leur emballage d'origine.

Lorsqu'un enfant est allaité, la maman a la possibilité de donner la tétée avant de le quitter ou à son retour, dans un espace de son choix dans la salle ou dans la partie « accueil du camion ».

## B- Les soins

- Le change

Une grande importance est donnée à ce temps d'échange privilégié, de dialogue entre l'enfant et le professionnel, en nommant les gestes accomplis, les parties du corps, en chantonnant.

Les couches et un change complet sont fournis par les familles dans un sac personnel et déposés dans la corbeille nominative à l'arrivée de l'enfant. Les couches sont changées selon les besoins de chacun, à tout moment de la journée. Les changes se font sur la table de change munie d'un matelas à langer dans l'espace hygiène du véhicule. Les serviettes et gants sont fournis par la structure et mis au sale après chaque utilisation. Le personnel utilise uniquement du savon de Marseille et du Liniment Oléo-calcaire. Le tapis de change et la baignoire contiguë sont désinfectés (spray adapté) après chaque change.

- L'apprentissage de la propreté

Il se fait de manière individualisée lorsque l'enfant est prêt et après discussion avec les parents ou responsables légaux pour permettre une continuité et une cohérence entre le milieu familial et la halte-garderie.

L'enfant est accompagné dans le camion à sa demande (toilettes à hauteur d'enfant et pot), il peut être sollicité par l'adulte mais ne sera en aucun cas forcé. Un enfant portant encore des couches mais souhaitant aller sur les WC en aura la possibilité si l'équipe s'est assurée de l'accord des parents.

## C- Le sommeil

L'équipe n'impose pas de sieste systématique. Les enfants sont couchés suivant leurs besoins (en accord avec les parents) sur une couchette ou dans un lit parapluie suivant l'âge (aucun matelas n'est rajouté dans les lits parapluie).

Le temps de repos a lieu dans la même salle que l'accueil, dans un espace calme, sans lumière directe au-dessus du lit. Les lits et les couchettes sont en permanence visibles par le personnel. La présence

d'un professionnel à côté de l'enfant est possible si elle est nécessaire à sa sécurité affective. Le drap housse est changé à chaque utilisation.

#### D- Place de l'objet transitionnel

Après discussion avec le parent il est laissé à disposition de l'enfant, devant sa corbeille ou sur un tapis de jeu de son choix. S'il en a besoin uniquement sur des temps de fatigue ou de conflit et que le parent ne souhaite pas qu'il l'ait en permanence il est conseillé de le laisser dans son sac et il lui est donné sur demande (verbale ou non selon l'âge), en cas de fatigue ou de contrariété.

#### VII- La place de l'adulte par rapport à l'enfant

Les professionnelles ont une place importante. Elles accompagnent l'enfant dans ses découvertes et ses expériences, lui apportent la sécurité affective nécessaire et l'aide à trouver sa place au sein du groupe. Les relations sont permanentes au travers des jeux, des échanges verbaux ou gestuels, des soins.

Chaque enfant peut entrer en contact avec les adultes présents. Lorsqu'une personne n'est pas disponible (endormissement d'un enfant, encadrement d'une activité) elle oriente l'enfant vers l'autre membre de l'équipe.

Les professionnelles sont à hauteur des enfants, sur les tapis ou sur un siège ergonomique qui permet une proximité. Le personnel est à l'écoute des enfants afin de répondre à leurs questionnements, donner une explication, rassurer. Ils sont appelés par leur prénom, pas d'utilisation de surnom. L'usage de violence physique ou verbale est totalement proscrit.

Les familles savent que la disponibilité pour les enfants est la priorité. Si le personnel n'est pas disponible pour répondre à un appel ou ouvrir la porte elles patientent un instant et seront rappelées ultérieurement.

### Le projet social et de développement durable

#### I- Les modalités d'intégration de l'établissement dans l'environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

L'absence de structure petite enfance sur le secteur de Pont sur Yonne a été mis en évidence dès 1998. L'Association Garderie Accueil Parents Enfants (AGAPE) a été créée en 2000 avec pour objectif la mise en place d'un pôle d'accueil petite enfance comprenant une halte-garderie fixe, des lieux d'accueil enfants/parents, et un relais Assistantes Maternelles.

Suite à la naissance de la Communauté de Commune Yonne Nord composée de 23 communes en janvier 2001, ce projet a évolué vers celui d'une Halte-Garderie Itinérante afin de permettre aux familles de tout le territoire de bénéficier d'un lieu d'accueil collectif et de ne pas favoriser une seule ville. La CAF a signé une convention avec la Communauté de Commune Yonne Nord en octobre 2002 et un contrat enfance en décembre 2002.

La halte-garderie est un lieu de jeux, de rencontre, d'ouverture sur l'extérieur. L'inscription dans cette structure est la plupart du temps le premier contact avec la vie en collectivité pour l'enfant et pour ses parents.

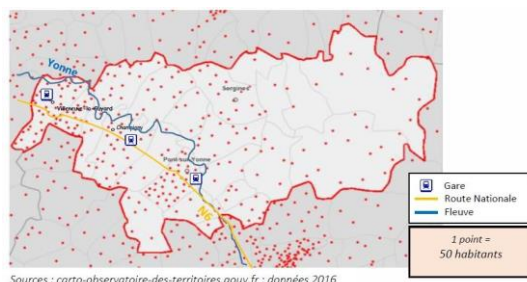
## A- L'environnement social

### Un territoire vaste et rural :

Répartition des habitants par commune :

<b>COMMUNE</b>	<b>Nombre d'habitants</b>
Champigny	2203
Chaumont	661
Compigny	210
Courlon	1214
Cuy	891
Evry	389
Gisy Les Nobles	599
La Chapelle-sur-Oreuse	635
Michery	1084
Pailly	316
Perceneige	969
Plessis St jean	214
Pont/Yonne	3346
St-Sérotin	576
Serbonnes	663
Sergines	1305
Thorigny-sur-Oreuse	1459
Villeblevin	1871
Villemanoché	680
Villénavotte	180
Villeneuve-la-Guyard	3539
Villeperrot	323
Vinneuf	1591
<b>TOTAL</b>	<b>24918</b>

(Source CCYN d'après les chiffres Insee 2021, date de référence statistique 2017)



Le nombre d'habitants dans la CCYN est de 24 918 au 1er janvier 2017 (7.38 % de la population totale de l'Yonne). Les habitants sont répartis sur 23 communes, le territoire est étendu (368,9 km<sup>2</sup>) et présente de grandes disparités concernant la densité de population (Ex : 3 539 habitants à Villeneuve-la-Guyard, 214 habitants à Plessis Saint Jean) mais également l'accès à certains services tels que les gares qui sont concentrés sur les villes les plus denses.

Sur les 23 communes, 14 sont à caractère rural avec moins de 1 000 habitants. Champigny, Pont-sur-Yonne et Villeneuve-la-Guyard ont plus de 2 000 habitants ce qui représente 36 % de la population totale.

→ Face à un territoire vaste et majoritairement rural, l'existence d'une Halte-garderie Itinérante trouve toute sa pertinence en permettant et facilitant un accès à tous, à un service Petite Enfance, sur la totalité du territoire.

Une population croissante :

LOG T2 - Catégories et types de logements

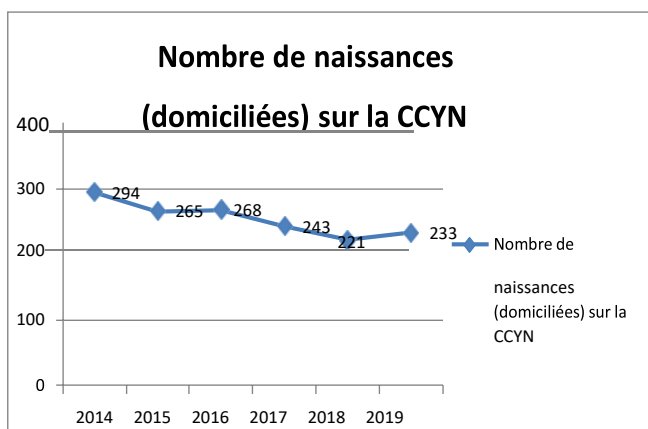
	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>11 630</b>	<b>100,0</b>	<b>12 123</b>	<b>100,0</b>	<b>12 695</b>	<b>100,0</b>
Résidences principales	9 169	78,8	9 828	81,1	10 261	80,8
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 649	14,2	1 434	11,8	1 164	9,2
Logements vacants	812	7,0	861	7,1	1 270	10,0
<i>Maisons</i>	<i>10 588</i>	<i>91,0</i>	<i>11 070</i>	<i>91,3</i>	<i>11 527</i>	<i>90,8</i>
<i>Appartements</i>	<i>909</i>	<i>7,8</i>	<i>955</i>	<i>7,9</i>	<i>1 087</i>	<i>8,6</i>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

La proximité de Paris provoque l'installation de jeunes ménages sur le territoire de la CCYN, la qualité de vie et les tarifs de l'immobilier étant plus attractifs qu'en région parisienne. Ainsi les maisons individuelles représentent plus de 90% des logements du territoire et plus de 80% sont des résidences principales (tableau T2)

	2007	2012	2017
Nombre d'habitants	22 428	23 848	24 918
Habitants de 0 à 14 ans	4 555 (20.3 %)	5 037 (21.1%)	4 922 (19.8%)
Pourcentage de familles monoparentales	8.6 %	11.7 %	11.3 %
Population active parmi les 15-64 ans	13 901	14 616	14 732

T0 (Sources : Insee au 01/01/2020)



T1

FAM T3 - Composition des familles

	2008	%	2013	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	<b>6 556</b>	<b>100,0</b>	<b>6 948</b>	<b>100,0</b>	<b>7 151</b>	<b>100,0</b>
Couples avec enfant(s)	3 045	46,4	3 120	44,9	3 090	43,2
Familles monoparentales	615	9,4	805	11,6	800	11,2
Hommes seuls avec enfant(s)	124	1,9	191	2,8	171	2,4
Femmes seules avec enfant(s)	491	7,5	614	8,8	629	8,8
<b>Couples sans enfant</b>	<b>2 896</b>	<b>44,2</b>	<b>3 023</b>	<b>43,5</b>	<b>3 261</b>	<b>45,6</b>

Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2021.

On constate :

- Une baisse des naissances entre 2014 et 2018, et une légère augmentation de 2018 à 2019 (tableau T1)
- L'arrivée des jeunes ménages qui maintient un nombre de naissance de 200 par an sur le territoire (tableau T1)
- Que les familles avec enfants représentent 54% du total des familles (tableau T3)
- Que les familles monoparentales représentent 11% de la population du territoire (tableau T0) ce qui implique des attentes spécifiques à ces familles (rompre l'isolement, permettre un répit parental, un relais...)

Une population active caractéristique :

*Caisse d'allocations familiales DE L'YONNE*

<b>Zone d'étude</b>	Epci	89. CC YONNE NORD			
<b>Zone de référence</b>	Département	YONNE			
<b>Thème</b>		LE PUBLIC			
N° INDICATEUR	INDICATEURS DE SYNTHESE DU PUBLIC	Epci		Département	
		CC YONNE NORD		YONNE	
		2019		2019	
C1 02 01 01	Nombre d'enfants d'allocataires CAF et MSA de moins de 6 ans	1 512	100,0 %	19 250	100,0 %
	Nombre d'enfants d'allocataires CAF et MSA de moins de 3 ans	701	46,4 %	9 244	48,0 %
C1 02 01 02	Evolution annuelle moyenne du nombre d'enfants CAF et MSA de moins de 1 an sur les 3 dernières années	-2,2 %		-0,1 %	
C1 03 01 01	Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 6 ans	1 196	100,0 %	14 637	100,0 %
	Couples CAF et MSA avec enfants de moins de 6 ans	1 011	84,5 %	12 089	80,9 %
	Monoparents CAF et MSA avec enfants de moins de 6 ans	185	15,5 %	2 548	19,1 %
C1 03 01 02	Familles CAF et MSA avec 1 enfant de moins de 6 ans	905	75,7 %	11 031	73,8 %
	Familles CAF et MSA avec 2 enfants de moins de 6 ans	267	22,3 %	3 527	23,8 %
	Familles CAF et MSA avec 3 enfants et plus de moins de 6 ans	24	2,0 %	382	2,6 %
C1 03 02 01	Taux de parents CAF actifs occupés avec enfants de moins de 3 ans	61,1 %		54,0 %	
C1 03 02 03	Taux de femmes actives CAF avec enfants de moins de 3 ans	75,1 %		69,2 %	
C1 03 02 04	Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans	654	100,0 %	8 493	100,0 %
	Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans dont le RUC est inférieur au SMIC	145	22,2 %	2 093	31,7 %
	Familles CAF et MSA avec enfants de moins de 3 ans dont le RUC est supérieur au SMIC	507	77,5 %	5 745	67,6 %

SOURCES : MEN-DEPP, CAF, CNAF et CCMSA, IMAJE

T4

Plus de 50% de la population de la CCYN est en activité (14732 des 15-64 ans en 2017, tableau T0), 61.1 % des parents avec enfant de moins de 3 ans sont des actifs occupés (c'est-à-dire en activité) sur la CCYN (54% au niveau de département, tableau T4)

Le phénomène de migrations pendulaires est important : Selon l'INSEE en 2017, 20% des actifs du territoire de la CCYN travaillaient en région parisienne, la présence de ces « navetteurs » engendre un besoin d'amplitudes horaires particulières du fait du temps de trajet.

Un taux d'activité des femmes important : 75% des femmes avec enfants de moins de 3 ans sur la CCYN sont actives (69 % au niveau départemental, tableau T4)

La spécificité de la halte-garderie :

Les données figurants dans les tableaux ci-dessous ont été établis d'après la liste des familles ayant fréquenté la halte-garderie itinérante en 2020



Activité des adultes T5

	Allocataire	Isolés			Monoparents			Couples						
		Isolés salariés	Isolés chômage	Isolés sans activité	Monos salariés	Monos chômage	Monos sans activité	Les 2 salariés	Les 2 au chômage	Les 2 sans activité	1 salarié 1 chômage	1 salarié 1 sans activité	1 chômage 1 sans activité	
Halte Garderie Itinérante de la CCYN	50 100%	0 0%	0 0%	0 0%				19 38%			0 0%	9 18%	11 22%	2 2%
CC Yonne Nord et enfants de 0-3 ans	798 100%	0 0%	0 0%	0 0%	45 6%	17 2%	38 5%	427 54%	5 1%	11 1%	89 11%	148 19%	18 2%	
Cafy et enfants de 0-3 ans	9 885 100%	0 0%	0 0%	0 0%	727 7%	326 3%	726 7%	4 407 45%	157 2%	371 4%	691 9%	1 861 19%	419 4%	
% cible sur référence	6%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	9%	6%	5%	4%	60%	0%	10%	7%	6%	
% cible sur la référence 2	1%	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	1%	0%	0%	0%	2%	0%	1%	1%	0%	
Ecart entre la cible et la référence		0,0 pts	0,0 pts	0,0 pts	2,4 pts	-0,1 pts	-0,8 pts	-15,5 pts	5,4 pts	-1,4 pts	6,8 pts	3,5 pts	-0,3 pts	
Ecart entre la cible et la référence 2		0,0 pts	0,0 pts	0,0 pts	0,6 pts	-1,3 pts	-3,3 pts	-6,6 pts	4,4 pts	-3,8 pts	9,0 pts	3,2 pts	-2,2 pts	

	Halte Garderie itinérante de la CCYN	% sur allocataires	CC Yonne Nord et enfants de 0-3 ans	% sur allocataires	Cafy et enfants de 0-3 ans	% sur allocataires	Ecart entre la cible et la référence	Ecart entre la cible et la référence 2
Allocataires	50		798		9 888			
Emménagement (+Aut, Aeah, Ajpp)	38	76%	532	67%	8 701	88%	3,3 pts	2,3 pts
AF	34	68%	515	65%	6 371	64%	3,6 pts	3,5 pts
CF	7	14%	42	5%	540	5%	8,7 pts	8,5 pts
IARS	18	36%	226	28%	2 935	30%	7,7 pts	6,3 pts
ADI	0	0%	0	0%	0	0%	0,0 pts	0,0 pts
Enfance	38	76%	671	84%	8 123	82%	-8,1 pts	-6,2 pts
Prestation Accueil du Jeune Enfant	38	76%	671	84%	8 123	82%	-8,1 pts	-6,2 pts
Primes naissance et ou adoption	0	0%	15	2%	201	2%	-1,9 pts	-2,0 pts
Allocation de base Paie	31	62%	867	71%	7 113	72%	-9,1 pts	-10,0 pts
Complément d'activité ou Prépare	5	10%	109	14%	1 097	11%	-3,7 pts	-1,1 pts
CA Taux plein	0	0%	0	0%		0%	0,0 pts	0,0 pts
CA Taux réduit	0	0%	0	0%		0%	0,0 pts	0,0 pts
CA Couple	0	0%	0	0%	0	0%	0,0 pts	0,0 pts
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant PréPare	5	14%	109	20%	1 095	11%	-6,2 pts	3,2 pts
Complément mode de garde	14	28%	344	43%	3 171	32%	-15,1 pts	-4,1 pts
CMG Assistante maternelle	13	26%	340	43%	3 037	31%	-16,6 pts	-4,9 pts
CMG AGED				0%	36	0%	1,7 pts	1,6 pts
CMG Entreprise	0	0%	0	0%	80	1%	-0,3 pts	-0,8 pts
Logement	0	0%	170	21%	3 431	35%	-3,3 pts	-16,7 pts
ALP			102	13%	1 651	17%	-4,8 pts	-8,7 pts
ALS	0	0%	0	0%	0	0%	0,0 pts	0,0 pts
APL	5	10%	88	9%	1 780	18%	1,5 pts	-0,0 pts
Monoparentalité	2	4%	51	6%	1 098	11%	-2,4 pts	-7,1 pts
Rsa avec majoration			32	4%	705	7%	0,0 pts	-3,1 pts
ASF		2%	38	5%	812	8%	-2,8 pts	-6,2 pts
Prestation invalidité	4	8%	27	3%	462	5%	4,8 pts	3,3 pts
AAH		4%	9	1%	182	2%	2,9 pts	2,2 pts
AEEH		4%	17	2%	298	3%	1,9 pts	1,0 pts
Allocation journalière de Présence Parentale	0	0%	0	0%	12	0%	-0,1 pts	-0,1 pts
Complément AJPP	0	0%	0	0%	5	0%	0,0 pts	-0,1 pts
Revenus garantis Rsa Aah ou compaah Ppa	14	28%	222	28%	3 774	38%	0,2 pts	-10,2 pts
Rsa tous		4%	67	8%	1 447	15%	-4,4 pts	-10,6 pts
Rsa socle seulement		4%	67	8%	1 447	15%	-4,4 pts	-10,6 pts
Rsa Jeune	0	0%	0	0%	0	0%	0,0 pts	0,0 pts
Prime d'activité	13	26%	166	21%	2 472	25%	1,2 pts	-3,0 pts
Tutelles	0	0%	1	0%	73	1%	-0,1 pts	-0,7 pts
<b>TOTAL Prestations</b>	<b>102</b>	<b>204%</b>	<b>1 674</b>	<b>210%</b>	<b>23 663</b>	<b>239%</b>		

Les prestations

T6

**Une halte-garderie comme réponse à un besoin de mode de garde :**

→ Pour des parents actifs occupés

En 2020, 46% des enfants ayant fréquenté la structure ont leurs parents en activité (8% issus de familles monoparentales, 38% issues de familles où les deux parents travaillent (tableau T5)

→ Pour libérer du temps pour les parents en recherche d'emploi

En 2020, 20% des enfants ayant fréquenté la halte-garderie ont un parent en recherche d'emploi (familles monoparentales 2%, couple : 18%, tableau T5)

La halte-garderie propose un accès « sans condition d'activité professionnelle », pour les recherches d'emploi pour les parents au chômage mais aussi pour libérer du temps pour des démarches personnelles (rendez-vous médicaux, loisirs, démarches administrative...etc.

Selon l'enquête de satisfaction faite auprès des parents 54% des parents fréquentant la structure confient leur enfant parce qu'ils ont « besoin de temps pour des activités personnelles »

**Une halte-garderie comme espace de socialisation**

La halte-garderie itinérante permet :

→ Un accès à une structure collective : 51% des parents ayant répondu au questionnaire ont inscrit leur enfant également par « choix d'un accueil collectif », et 94% pour des raisons de « socialisation »

→ Une passerelle pour la scolarisation en travaillant la séparation

Le fait que les enfants viennent chaque jour de communes différentes ne permet pas un projet passerelle dans chaque école mais un des objectifs de la halte-garderie est de faciliter l'entrée à l'école (habitude de règles collectives, activités par petits groupes, travail de la séparation, langage etc.)

### → Une rupture de l'isolement pour certaines familles

Une centaine de familles avec enfant de moins de 3 ans est présente sur le territoire en 2020 (Tableau T5) Certains parents ont évoqué le fait que la halte-garderie est « le seul lieu d'échange et de rencontre avec un autre adulte dans la semaine »

La halte-garderie offre un accueil possible pour les nouveaux arrivants, pour les parents en situation de monoparentalité (11.3% de la population de la CCYN en 2017, tableau T0), pour les familles d'enfant en situation de handicap, en 2020, 17 enfants de moins de 3 ans porteurs de handicap habitent le territoire (tableau T6)

→ L'accueil de l'enfant en situation de handicap est favorisé au sein de la halte-garderie, des partenariats sont construits en ce sens avec le CAMSP, la PMI, le lieu d'accueil « Mon Petit Plus ».

Pour autant le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis dans la structure varie selon les années. Un travail sur une poursuite de la communication auprès des familles concernées est menée.

### **L'itinérance de la halte-garderie comme outil pertinent sur un territoire vaste et rural**

→ Pour un service petite enfance de proximité, 74 % des parents interrogés choisissent la structure parce qu'elle se trouve à proximité de leur lieu d'habitation.

→ Pour un accès à un service petite enfance équitable sur le territoire, les services étant concentrés sur les grandes villes et le long du réseau ferroviaire.

La halte-garderie va à la rencontre des familles en se déplaçant dans des communes moins équipées mais accessibles.

**La halte-garderie est une réponse au besoin de structure de garde collective sur le territoire, en complément des assistantes maternelles et de la micro crèche elle permet d'aller à la rencontre des familles, à proximité de leurs lieux d'habitation.**

**En effet, la halte-garderie itinérante permet à de nombreuses communes d'accéder à un mode de garde collectif.**

**Elle offre aux enfants un espace de jeux et de rencontre hors de leur milieu familial tout en les préparant à la scolarisation.**

**Elle permet également aux parents de bénéficier de quelques heures de disponibilité.**

**Cet accueil collectif est accessible à toutes les familles le souhaitant en proposant un accueil dans plusieurs communes du territoire sans conditions liées à leur situation financière, familiale ou professionnelle.**

**Un travail de cohésion entre les besoins des habitants et les souhaits des élus devra être poursuivi, la mise en place de la Convention Territoriale Globale contribue à poursuivre la réflexion.**

### **B- Places d'accueil pour les enfants de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle**

L'inscription dans la structure étant accessible à tous sans conditions professionnelles particulières la halte-garderie contribue à offrir des solutions d'accueil pour les enfants de moins de 6 ans, à la charge de demandeurs d'emploi, de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ou rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une

activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées. La structure est également ouverte aux assistantes familiales.

Du fait de l'itinérance et des horaires atypiques la halte-garderie est un complément de garde ou un soutien lors de recherche d'emploi, de prises de rendez-vous ou de démarches administratives mais ne couvre pas la totalité d'une période de formation.

également

### C- Les partenaires locaux

La présence d'une population jeune et active sur le territoire constatée dans la partie « environnement social » implique la nécessité de développer un certain nombre de services à la population en lien avec l'enfance et la petite enfance.

La CCYN répond à ces besoins spécifiques des familles en termes de modes de garde, d'accès à la scolarisation, de loisirs et de culture au travers de multiples équipements :

#### Des lieux de garde et d'accueil petite enfance :

- 1 halte-garderie itinérante Intercommunale de 12 places
- 1 micro crèche de 10 places à gestion municipale à Villeneuve-la-Guyard.
- 1 relais assistantes maternelles Intercommunal.
- 1 crèche à gestion privée de 25 places à Pont sur Yonne.

#### Des lieux de scolarisation :

-11 écoles maternelles sur la CCYN : Pont-sur-Yonne, Champigny, Villeneuve-la-Guyard, Vinneuf, Villeblevin, Cuy, Chaumont, Gisy-les-Nobles, Evry, Sergines et Courlon-sur-Yonne. Depuis septembre 2019, les enfants sont accueillis dans leur troisième année, même s'ils n'ont pas encore atteint l'âge de 3 ans.

#### Des activités de loisirs et de socialisation :

- 1 lieu d'accueil enfants/parents : 2 antennes (Villeneuve-la-Guyard et Pont-sur-Yonne)
- 8 Accueils Collectif de Mineurs à gestion intercommunale pour Cuy, Champigny, Pont-sur-Yonne, Sergines, Villeblevin et Vinneuf, à gestion municipale pour Villeneuve-la-Guyard.
- 1 école de musique

Afin de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants, la Communauté de communes Yonne Nord est engagée dans une démarche d'élaboration d'une CTG (Convention Territoriale Globale), en partenariat avec la CAF de l'Yonne.

La CTG constitue une opportunité de se questionner régulièrement sur l'étendue des services offerts à la population et sur le degré de réponse aux besoins des usagers.

### D-Participation des familles

- **Accompagnement à la parentalité**

Les missions premières de la halte-garderie étant de permettre d'aborder la séparation et de faciliter l'organisation des familles, la participation des parents est essentielle lors de l'accueil et des départs. Une place importante est donnée au dialogue, aux échanges avec les professionnelles afin que les enfants évoluent dans une atmosphère de confiance et de continuité entre leur milieu familiale et la structure.

L'équipe instaure un climat d'écoute et de dialogue pour que les familles puissent exprimer leur ressenti face à la séparation et rester sereines (discussions au sujet du comportement des enfants, de leurs centres d'intérêts, de leur relation avec les autres).

Chaque binôme enfant/parent est accueilli individuellement par un membre de l'équipe disponible, avec une écoute attentive. Le temps de présence des parents est différent pour chaque famille (sur la période d'adaptation comme sur le reste de l'année), suivant les besoins de l'enfant, du parent et l'organisation de chacun. Il s'agit essentiellement d'échanges concernant l'enfant, son humeur du jour, sa fatigue, son heure de départ, et des informations sur des changements ou événement inhabituels (propreté, événements familiaux). Les heures d'arrivée et de départ sont libres à l'intérieur des horaires d'ouverture, pas d'horaires imposés, ce qui permet des arrivées échelonnées.

L'équipe informe, oriente les familles vers d'autres partenaires (Ex : lieux d'accueil parents/enfants, professionnels de santé). Elle rassure, valorise et soutien les parents et responsables légaux dans leurs capacités à être parents. Il est important de respecter leurs choix éducatifs (en restant cohérent avec la structure et en toute sécurité) et de mettre en évidence les réussites et les situations positives. La bienveillance de l'équipe passe aussi par le respect de la vie privée des familles (secret professionnel) sans jugement sur leur mode de vie.

Les familles sont conviées à des temps festifs et privilégiés tels que des conférences, des ateliers « arts plastiques » parents/enfants organisés et encadrés par les services du RPE, des lieux d'accueil et de la halte-garderie itinérante avec l'intervention d'une plasticienne afin de créer du lien, des moments de partage avec leur(s) enfant(s) autour d'activités tout en rencontrant d'autres parents et professionnels.

### Conseil d'établissement

Il n'existe pas de conseil d'établissement, l'accent est mis sur les échanges et la disponibilité quotidienne.

### II- Mode et moyen de communication avec les familles

Un tableau d'affichage mobile suit l'équipe dans toutes les communes et est utilisé pour les informations telles que les changements de communes, les dates de vacances, les informations concernant la santé (PMI) ou des informations plus ponctuelles (ex : récolte de matériel de récupération en vue d'activités).

Les parents ont la possibilité de mettre des sms ou d'appeler sur le portable de la halte-garderie pour prendre des nouvelles (surtout lors de l'adaptation ou si la séparation a été compliquée) ou donner des informations complémentaires.

Les mails individuels ou en copies cachées sont utilisés pour des demandes d'informations sur le fonctionnement de l'établissement, les modalités d'inscription, les tarifs et permettent les échanges administratifs (assurance, dossier d'inscription).

D'autres informations « papier » sont données en début d'accueil à chaque parent concerné (les tableaux CDAP, les invitations à des temps festifs)

Le site et le compte Facebook de la CCYN relaient des informations tels que les changements de communes, les dates de fermeture, des zooms sur des activités ciblées. Aucune photo n'est publiée sans l'accord écrit des parents.

Le projet d'établissement est consultable sur demande sur une des communes d'accueil ou au bureau.

### III-Démarches en faveur du développement durable

Le personnel en lien avec le chargé de mission de la transition environnementale à participé au COT (Contrat d'Objectifs Territorial) de la CCYN.

Certains enjeux du développement durable tels que la santé, la transmission des valeurs aux générations futures influencent l'organisation de la structure au quotidien (consommation d'énergie, gestion des déchets, alimentation, utilisation de produits d'entretien).

Quelques exemples :

- Les déchets plastiques, verres, papiers, cartons sont triés quotidiennement et déposés dans les containers appropriés lors du retour de l'équipe à la CCYN.
- La halte-garderie est un point de collecte des bouchons plastiques pour les familles.
- L'utilisation des essuie-mains individuels en tissu éponge à chaque lavage de mains pour l'équipe et pour les enfants.
- Les textiles et jeux devenus inutiles mais en bon état sont donnés à des associations.
- Le recyclage des papiers en brouillon, l'utilisation de nombreux matériaux de récupération pour les activités.
- Dématérialisation des procédures administratives (factures, signatures)

### Evaluation et remise à jour

Un questionnaire de satisfaction est distribué annuellement ou tous les 2 ans, afin de de connaitre la perception de la structure par les familles et de poursuivre le travail de réflexion mené par l'équipe autour du projet d'établissement.

Ce dernier est modifié si nécessaire et revu au minimum tous les 5 ans.

Toute modification est transmise aux services de PMI et de la CAF pour validation.